

CIRCULAIRE N° 30 DU 25 SEPTEMBRE 2026

Aux Présidents des Ligues régionales
Présidents des Comités départementaux – **pour transmission aux clubs -**

De Nicolas PARÉSY

Copie Comité Directeur
Franck BIGNET
Jérôme VILLON

OBJET : **APPEL À CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE 10KM ET MARATHON SAISON 2026-2027 - 2 annexes**

Mesdames, Messieurs,

Afin de fixer les implantations des Championnats de France de 10km et Marathon pour la saison 2026-2027, nous vous invitons à consulter les pièces jointes suivantes :

- Appel à candidature CF 10km et Marathon saison 2026-2027,
- Guide de processus de candidature à l'organisation d'un Championnat de France Niveau 2-3.

→ la date limite pour se porter candidat est fixée au 15 octobre 2026 pour ces championnats

Si vous êtes intéressés par ces organisations, merci de contacter le Pôle Événementiel et Partenariats pour l'envoi du cahier des charges et formulaire de candidature.

Votre contact est → france.candidature@athle.fr

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations,



Nicolas PARÉSY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

APPEL A CANDIDATURE CF 10km & Marathon
CHAMPIONNATS DE FRANCE - SAISON 2026-2027

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Crédit Mutuel



RUNNING 2027
Date limite de dépôt des candidatures le 15 octobre 2026

RUNNING	2026-2027	
	Période souhaitée	Implantation
Championnat de France de 10km	Mars-Mai 2027	Non attribué
Championnats de France de Marathon	Mars-Mai 2027	Non attribués
OU : Championnats de France de 10km et Marathon*	Mars-Mai 2027	Non attribués

* Une organisation commune des CF de 10km et Marathon pourra être étudiée en cas de proposition d'un organisateur



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Joseph BOYER - Mail : joseph.boyer@athle.fr ou france.candidature@athle.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

Processus
de candidature
à l'organisation d'un
Championnat de France de
NIVEAU 2 et 3

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Crédit Mutuel



Comment faire acte de Candidature

Tout candidat à l'organisation d'un Championnat de France doit au préalable :

- être affilié à la FFA (club) ou être une structure déconcentrée (Ligue régionale, Comité départemental)
- être à jour de ses cotisations au moment de la demande
- s'être assuré auprès du propriétaire ou du gestionnaire que les installations sont libres aux dates prévues (dont durée des préparatifs et libération des lieux)



1 | Comment faire acte de Candidature

Une circulaire fédérale informe annuellement ses structures de l'ouverture de la campagne de candidature, en donne les conditions et la date limite du dépôt de celles-ci.

En accompagnement de la circulaire, divers documents sont transmis :

- le guide de candidature à l'organisation des CF Niveau 2 et 3,
- la liste des championnats à implanter avec les dates souhaitées.

Par la suite, sur demande à france.candidature@athle.fr sont transmis :

- Les cahiers des charges et formulaires de candidatures des Championnats qui intéressent le candidat. Les formulaires de candidature devront être retournés, remplis avec la signature de la ligue à **france.candidature@athle.fr**

Au fil du processus de candidature, un dossier sera consolidé par l'organisateur afin de présenter une candidature officielle lors d'un Bureau Fédéral de la FFA.

Ce dossier sera constitué :

- des courriers des Collectivités soutenant la candidature ;
- du formulaire de candidature rempli et signé par l'organisateur et la ligue de référence ;
- du budget prévisionnel d'organisation locale ;
- de la liste des partenaires public et privés associés à cette candidature.

2 | Processus d'étude de candidature

Phase 1 - Ouverture des candidatures CF Niveau 2 et 3

Envoi de la circulaire accompagné du guide de candidature et liste des championnats à implanter.

Phase 2 - Réception d'intérêts et échanges avec les candidats

Le groupe Implantation reçoit les intérêts via france.candidature@athle.fr et transmet les cahiers des charges et formulaires de candidatures des Championnats demandés.

Phase 3 - Envoi du dossier de candidature finalisé

Le candidat transmet à la FFA le dossier de candidature officialisant définitivement la candidature. Le dossier est par la suite étudié par les différents services fédéraux et commissions pour transmettre un avis en amont du Comité directeur.

2 | Processus d'étude de candidature

Phase 4 - Présentation lors du Bureau fédéral

Un bilan des candidatures reçues est présenté lors d'un Bureau fédéral qui se tient chaque mois.

Phase 5 - Vote et attribution des Championnats

Le Bureau fédéral vote l'attribution des Championnats. Dans les jours qui suivent, un courrier officiel d'attribution ou de refus d'attribution est envoyé aux candidats.

3 | Contacts

Email de référence pour les candidatures : france.candidature@athle.fr

Membres du Bureau fédéral

Serge MOTTIER (serge.mottier@athle.fr) – Vice-président en charge de la Structuration Territoriale

Kevin LEGRAND (kevin.legrand@athle.fr) – Vice-président en charge de la Vie Sportive

Commissions sportives

CSO – présidée par Kevin LEGRAND	– kevin.legrand@athle.fr
CES – présidée par Daniel BUZZI	– danbuzzi@orange.fr
CNR – présidée par Dominique MARRADI	– dominique.marradi@athle.fr
CNM – présidée par Maryse BRETON	– maryse.breton@athle.fr
CNJ – présidée par Bénédicte Roze	– benedicte.roze@athle.fr
CNAM – présidée par Colette Ruineau	– colette.ruineau@athle.fr

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

france.candidature@athle.fr